

Règlement du Championnat de France Espoirs de Match Racing



1. Organisation :

Le Championnat de France Espoirs de Match Racing sera organisé par l'AMRA Antibes. Il se déroulera à Antibes, du 14 au 17 novembre 2024. Cette épreuve décerne le titre de « Champion de France Espoirs de Match Racing – 2024 ». Cette compétition sera courue sur des First Class 7.5.

2. Fonctionnement :

Le Championnat de France Espoirs de Match Racing est ouvert à 10 barreurs. Seront sélectionnés au Championnat de France Espoirs de Match Racing, les 10 barreurs français suivants :

- les 3 premiers barreurs français au classement de la sélective Manche / Mer du Nord,
- les 3 premiers barreurs français au classement de la sélective Atlantique,
- les 3 premiers barreurs français au classement de la sélective Méditerranée,
- 1 barreur français candidat invité par la Commission restreinte de la Commission Nationale Match Racing,

Si cette procédure ne permet pas de sélectionner 10 barreurs, la Commission Nationale Match Racing, via la commission restreinte, se réserve le droit d'inviter les barreurs candidats de son choix.

Les demandes d'invitation doivent parvenir à la Commission Nationale Match Racing au plus tard le lendemain de la dernière sélective « Espoirs Match Racing », à l'adresse : habitable@ffvoile.fr

Lorsque l'organisateur du Championnat de France Espoirs de Match Racing est en mesure de réunir une flotte de 8 bateaux et que la participation aux sélectives à ce championnat de France ou le nombre de demandes d'invitations le justifient, la Commission Nationale Match Racing se réserve le droit d'ouvrir ce championnat de France à 12 barreurs, en augmentant à trois (3) le nombre d'invitations.

**Un barreur peut s'inscrire dans le bassin de son choix.
Un barreur ne peut participer qu'à une seule sélective de bassin.**

Lors de chaque sélective (avant le début de la compétition) les barreurs souhaitant jouer leur sélection au Championnat de France Espoirs Match Racing, devront déposer, auprès de l'organisateur, un chèque de caution de participation d'un montant de 400 € (à l'ordre de la FFVoile).

3. Inscription :

→ Aux épreuves de Sélection :

Les barreurs doivent s'inscrire directement auprès de chaque organisateur.

→ Au Championnat de France Espoirs de Match Racing 2024 :

Les dossiers d'inscription des barreurs qualifiés devront être envoyés au plus tard 10 jours après leur qualification, à l'AMRA Antibes.

Les dossiers d'inscription des barreurs invités par la Commission Nationale Match Racing devront être envoyés au plus tard 10 jours après la confirmation d'invitation.

→ Constitution du dossier d'inscription au Championnat de France Espoirs de Match Racing 2024 :

- la fiche d'inscription dûment complétée

- le chèque de frais de constitution de dossier de : **400 €**

Possibilité de régler par virement en indiquant sur le libellé CFEMR et le nom du barreur

IBAN : FR76 3007 7049 4725 8355 0020 089

- le chèque de garantie de participation de : **400 €**
(à l'ordre de la FFVoile à remettre à l'organisateur de la sélective)

- le chèque de caution matériel de : Cf. avis de course

Dossier à envoyer au club

Pôle Voile Match Racing – AMRA

CREPS Sud Est Antibes BP 47 – Avenue du 11 novembre - 06601 Antibes Cédex

E-mail : contact@matchraceantibes.fr - Site Internet : <http://www.matchraceantibes.fr/>

Contacts : Yoann Péronneau - Mail : yoann@yoann.org

Philippe Michel -- Mail : philippe.michel@ffvoile.fr

4. Equipage :

Pour l'ensemble des épreuves sélectives au Championnat de France Espoirs de Match Racing et pour le Championnat de France Espoirs de Match Racing :

Limites d'âge :

Le championnat est ouvert aux coureurs âgés de 15 à 25 ans.

L'âge de référence est celui du compétiteur au 31 décembre de l'année en cours.

Pour 2024, cela correspond aux jeunes nés entre le 01 janvier 1999 et le 31/12/2009 inclus.

Poids maximum et nombre de personnes à bord :

Le poids maximum de l'équipage (barreur/barreuse inclus) est fixé à 350 kg.

Le nombre de personnes à bord est défini dans les avis de course des différentes épreuves mais ne pourra pas être inférieur à 3 équipiers ni supérieur à 5 équipiers.

Licence Club FFVoile :

Tout(e) équipier(e) devra posséder :

- Sa licence Club FFVoile valide attestant la présentation préalable de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur ou d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition pour les majeurs (licence Club FFVoile mention « compétition »),

Ou

- Sa licence Club FFVoile (mention « adhésion » ou « pratiquant ») accompagnée de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur ou d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an pour les majeurs.

Un barreur sélectionné ne pourra être remplacé que pour raison grave, à l'appréciation de la Commission Nationale Match Racing. En cas de désistement d'un barreur sélectionné, la Commission Nationale Match-Racing pourra désigner un barreur remplaçant.

Pour obtenir un N° d'identification World Sailing, consultez le site World Sailing :

<https://www.sailing.org/sailors/world-sailing-profile/>

5. Règles applicables :

Le Championnat de France Espoirs de Match Racing est régi par :

- les règles World Sailing,
- les prescriptions de la FFVoile,
- le présent règlement, les avis de course et les instructions de course des différentes épreuves de sélection.

Conformément à la régulation 20 World Sailing « code de publicité », tel que modifié par le règlement de publicité de la FFVoile, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice. Les concurrents peuvent apposer de la publicité sur leurs vêtements et équipements personnels sans restriction.

6. Calendrier des épreuves sélectives :

Méditerranée : 28 & 29 septembre 2024 – FC 7.5

Pôle Voile Match Racing – AMRA

CREPS Sud Est Antibes BP 47 – Avenue du 11 novembre - 06601 Antibes Cédex

E-mail : contact@matchraceantibes.fr - Site Internet : <http://www.matchraceantibes.fr/>

Contacts : Yoann Péronneau - Mail : yoann@yoann.org

Philippe Michel -- Mail : philippe.michel@ffvoile.fr

Manche/ Mer du Nord : Annulée / 21 & 22 Septembre 2024 – J80

Yacht Club de Cherbourg
Contact : maxime@yc-cherbourg.com
Quai de Misaine 50100 Cherbourg-en-Cotentin
Tel. : : 06 48 03 45 32

Atlantique : 5 et 6 octobre 2024 – J80

APCC Voile Sportive – Contact : José Vazquez
Port de Plaisance Cidex 1 - 44380 Pornichet - Tél : 09 53 35 88 51 – Fax : 02 40 15 48 31
E-mail : jose@apcc-voilesportive.com
Site internet : <http://www.apccvoilesportive.com>